



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*2012 - 2013*

*Du 01 janvier 2012 au 30 avril 2013*

---

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : [syndicatmixtevaldesaone@orange.fr](mailto:syndicatmixtevaldesaone@orange.fr)  
[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2012, 18h



L'an deux mille douze, le premier mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 24 membres sur 37, convoqués le 23 février 2012 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Isabelle ACHARD, Daniel COQUARD (suppléant), Didier ALBAN (suppléant), François TAVERNIER.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Yves DUMOULIN, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Maurice VOISIN.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Bruno DOUCET-BON (suppléant).
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS.

Objet :  
Débat d'Orientations  
Budgétaires (DOB)

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Emmanuel BONNET, Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Brigitte COULON, Bernard RAVOIRE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Pierre CLERC
- Représentants des communes isolées : Raymond MOUSSY.

Date de convocation  
23 février 2012

Membres du Comité syndical  
En exercice : 37  
Présents : 24  
Votants : 24

Madame la Présidente expose à l'assemblée que depuis la loi de l'aménagement du territoire de 1992, la procédure d'élaboration du budget dans les syndicats dont au moins une commune a plus de 3 500 habitants commence par un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Un état prévisionnel estimatif pour 2012 est présenté et commenté pour définir les dépenses pour cette année et estimer la contribution des communes.

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

09 MARS 2012

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de la Présidente,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaires pour 2012.

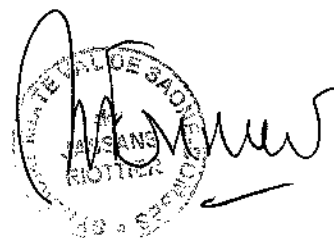
Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

19 MARS 2012

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 1<sup>er</sup> mars 2012

Jacqueline FOURNET  
Présidente



---

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : [syndicadmixtevaldesaone@orange.fr](mailto:syndicadmixtevaldesaone@orange.fr)  
[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

Département  
**Ain**  
 Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2012, 18h30



*L'an deux mille douze, le premier mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.*

**Sont présents 24 membres sur 37, convoqués le 23 février 2012 :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Isabelle ACHARD, Daniel COQUARD (suppléant), Didier ALBAN (suppléant), François TAVERNIER.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Yves DUMOULIN, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalonne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Maurice VOISIN.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Bruno DOUCET-BON (suppléant).
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS.

**Objet :**

Approbation du compte administratif 2011

**Date de convocation**

23 février 2012

**Membres du Comité syndical**

En exercice : 37

Présents : 24

Votants : 23

**Ont été excusés :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Emmanuel BONNET, Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Brigitte COULON, Bernard RAVOIRE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalonne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Pierre CLERC
- Représentants des communes isolées : Raymond MOUSSY.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Réuni sous la présidence de Bernard GIL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Mme Jacqueline FOURNET, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

**09 MARS 2012**

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

**19 MARS 2012**

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour (Mme la Présidente ne prend pas part vote),

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés	- 40 741,81			42 820,80	- 40 741,81	42 820,80
Opérations de l'exercice	- 98 221,32	158 819,60	- 48 902,46	16 683,52	- 147 123,78	175 503,12
<b>TOTAUX</b>	- 138 963,13	158 819,60	- 48 902,46	59 504,32	- 187 865,59	218 323,92
Résultats de clôture		19 856,47		10 601,86	-	30 458,33
Restes à réaliser	-		-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	19 856,47	-	10 601,86	-	30 458,33
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-	19 856,47		10 601,86		30 458,33

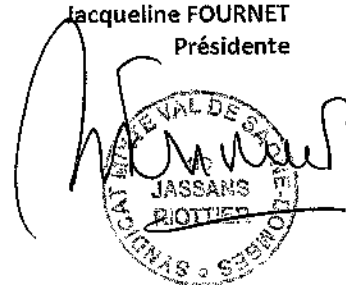
- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 1<sup>er</sup> mars 2012



Jacqueline FOURNET  
Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONÉ-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

Département  
Ain  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2012, 18h30



L'an deux mille douze, le premier mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 24 membres sur 37, convoqués le 23 février 2012 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Isabelle ACHARD, Daniel COQUARD (suppléant), Didier ALBAN (suppléant), François TAVERNIER.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Yves DUMOULIN, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Maurice VOISIN.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Bruno DOUCET-BON (suppléant).
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS.

Objet :  
Approbation du compte de  
gestion 2011

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Emmanuel BONNET, Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Brigitte COULON, Bernard RAVOIRE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Pierre CLERC
- Représentants des communes isolées : Raymond MOUSSY.

Date de convocation  
23 février 2012

Membres du Comité syndical  
En exercice : 37  
Présents : 24  
Votants : 24

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

09 MARS 2012

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

19 MARS 2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écriture.

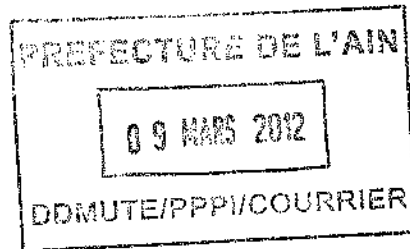
LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 1<sup>er</sup> mars 2012



Jacqueline FOURNET  
Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

Département  
Ain  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2012, 18h30



L'an deux mille douze, le premier mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 24 membres sur 37, convoqués le 23 février 2012 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Isabelle ACHARD, Daniel COQUARD (suppléant), Didier ALBAN (suppléant), François TAVERNIER.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Yves DUMOULIN, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Maurice VOISIN.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Bruno DOUCET-BON (suppléant).
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS.

Objet :  
Affectation du résultat

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Emmanuel BONNET, Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Brigitte COULON, Bernard RAVOIRE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Pierre CLERC
- Représentants des communes isolées : Raymond MOUSSY.

Date de convocation  
23 février 2012

Membres du Comité syndical  
En exercice : 37  
Présents : 24  
Votants : 24

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat et, constatant celui-ci fait apparaître un excédant de fonctionnement de 19 856,47 €.

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

09 MARS 2012

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

19 MARS 2012

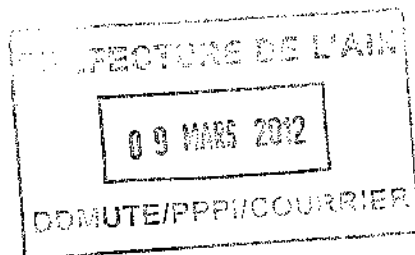


AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 60 598,28 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -		- 40 741,81 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		
D 001 (besoin de financement) 0,00 €		
R 001 (excédent de financement)		+ 10 601,86 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		0,00 €
Excédent de financement (1)		0,00 €
<b>Excédent de financement F affecté au compte 001</b>	<b>=D+E</b>	<b>+ 10 601,86 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>		
	<b>=G+H</b>	<b>0,00 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0,00 €		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0,00€		
<b>EXCEDENT REPORTE D 002 (5)</b>		
		<b>+ 19 856,47 €</b>

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_ subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
 Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 1<sup>er</sup> mars 2012



Jacqueline FOURNET  
 Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
 Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
 Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
 www.scot-saonedombes.fr

Département  
Ain  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2012, 18h30



*L'an deux mille douze, le premier mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.*

**Sont présents 24 membres sur 37, convoqués le 23 février 2012 :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Isabelle ACHARD, Daniel COQUARD (suppléant), Didier ALBAN (suppléant), François TAVERNIER.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Yves DUMOULIN, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Maurice VOISIN.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Bruno DOUCET-BON (suppléant).
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS.

### Objet :

Contribution des collectivités membres pour 2012

### Date de convocation

23 février 2012

### Membres du Comité syndical

En exercice : 37  
Présents : 24  
Votants : 24

### Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Emmanuel BONNET, Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Brigitte COULON, Bernard RAVOIRE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Pierre CLERC
- Représentants des communes isolées : Raymond MOUSSY.

Madame la Présidente informe l'assemblée que suite au vote du budget primitif 2012, il y a lieu de définir la participation des Communautés de Communes, du SIVOM du Val de Mâtre et des communes isolées pour l'année 2012.

Madame le Maire propose, afin d'équilibrer le budget, de fixer la participation à **1,68 € par habitant**. Un appel de cotisation sera fait dès le vote du budget.

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

**09 MARS 2012**

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

**19 MARS 2012**

### LE COMITE SYNDICAL,

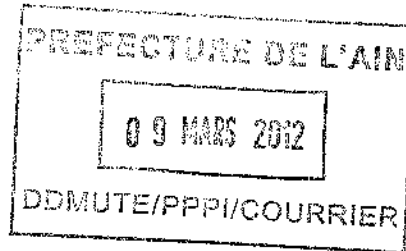
L'exposé du Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer la contribution des collectivités membres à **1,68 € par habitant pour l'année 2012**.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 1<sup>er</sup> mars 2012

Jacqueline FOURNET  
Présidente

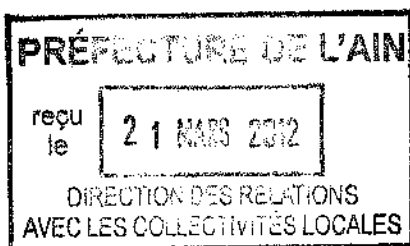


---

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : [syndicadmixtevaldesaone@orange.fr](mailto:syndicadmixtevaldesaone@orange.fr)  
[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2012, 18h30

L'an deux mille douze, le premier mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 24 membres sur 37, convoqués le 23 février 2012 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Isabelle ACHARD, Daniel COQUARD (suppléant), Didier ALBAN (suppléant), François TAVERNIER.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Yves DUMOULIN, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Maurice VOISIN.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Bruno DOUCET-BON (suppléant).
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS.

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Emmanuel BONNET, Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Brigitte COULON, Bernard RAVOIRE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Pierre CLERC
- Représentants des communes isolées : Raymond MOUSSY.

Mme la Présidente présente le budget primitif 2012, que chacun a reçu avec sa convocation, et explique le détail de chaque compte budgétaire, en fonctionnement et en investissement.

Mme la Présidente propose de l'approuver, il s'équilibre :

En Fonctionnement : Dépenses et en recettes à 123 610,47€

En Investissement : Recettes à 35 273,39€ ; Dépenses à 8 000,00€

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2012 du Syndicat Mixte val de Saône

Dombes, comme énoncé ci-dessus.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 1<sup>er</sup> mars 2012

Jacqueline FOURNET  
Présidente



### Objet :

Approbation du budget primitif  
2012

### Date de convocation

23 février 2012

### Membres du Comité syndical

En exercice : 37

Présents : 24

Votants : 24

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

21 MARS 2012

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

26 MARS 2012

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 24 mai 2012, 18h

L'an deux mille douze, le vingt quatre mai à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.



Sont présents 30 membres sur 37 convoqués le 16 mai 2012 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Marie-Jeanne BEGUET (suppléante), Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Isabelle ACHARD, Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Daniel VIGNARD, Brigitte COULON, Bernard RAVOIRE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Jean-Claude DESCHIZEAUX (suppléant), Nathalie BISIGNANO, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Maurice VOISIN.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Pierre CLERC.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

### Objet :

Adoption du Document  
d'Aménagement Commercial

### Date de convocation

16 mai 2012

### Membres du Comité syndical

En exercice : 37

Présents : 30

Votants : 30

### Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Emmanuel BONNET, Roger CHORIER, François TAVERNIER.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Yves DUMOULIN.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Bernadette LAMOTTE.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Jean-Pierre CHAMPION.

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 09 juillet 2010, le comité syndical avait souhaité lancer une étude sur l'urbanisme commercial à l'échelle du territoire du SCOT afin que celui-ci se dote d'une véritable stratégie en matière d'aménagement, de développement et d'équilibre de l'offre commerciale à l'échelle du SCOT à travers un document d'aménagement commercial.

Elle précise que le DAC est défini dans la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 comme un instrument de planification territoriale commerciale pouvant être intégré au SCOT et qu'il devient une pièce obligatoire de celui-ci avec la loi Grenelle II.

La loi LME modifie les dispositions réglementaires en matière d'urbanisme commercial en relevant le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation de 300 à 1 000 m<sup>2</sup> et en modifiant les critères d'instructions des demandes examinées en CDAC qui ne peuvent plus être basés sur des critères économiques mais seulement liés à l'aménagement du territoire et au développement durable.

Par ailleurs le législateur a souhaité donner la possibilité aux élus locaux à travers les SCOT de se doter d'un instrument de planification et de définition d'une stratégie d'aménagement commercial, c'est l'objet des DAC.

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

11 JUIN 2012

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

13 JUIN 2012

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

L'article L.752.1 du code du commerce est ainsi modifié :

« Les schémas prévus au chapitre II du titre II du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme peuvent définir des zones d'aménagement commercial.

Ces zones sont définies en considération des exigences d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement ou de qualité de l'urbanisme spécifiques à certaines parties du territoire couvert par le schéma. Leur délimitation ne peut reposer sur l'analyse de l'offre commerciale existante ni sur une mesure de l'impact sur cette dernière de nouveaux projets de commerces.

La définition des zones figure dans un document d'aménagement commercial qui est intégré au schéma de cohérence territoriale par délibération de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 du code de l'urbanisme. A peine de caducité, ce document d'aménagement commercial doit faire l'objet, dans un délai d'un an à compter de la délibération l'adoptant, d'une enquête publique. »

La Présidente indique que l'élaboration de ce document a demandé plus de deux ans de travail et a fait l'objet d'une concertation élargie auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Elle souligne que le diagnostic a été présenté lors du comité syndical du 8 décembre 2010 et les orientations stratégiques du DAC ont été présentées aux membres lors du comité syndical le 4 juillet 2011.

Elle rappelle aux membres du comité syndical que les diverses versions du DAC leur ont été envoyées au fur et à mesure des modifications et que le document a fait l'objet d'une très longue concertation entre les communes et les intercommunalités. Elle indique également que des présentations ont été réalisées au sein de communautés de communes, puis elle soumet au vote le DAC.

Vu l'article L752-1 du code du commerce,

#### Le Comité syndical :

Entendu l'exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à la majorité avec vingt sept votes pour, un vote contre et deux abstentions :

#### Article 1er :

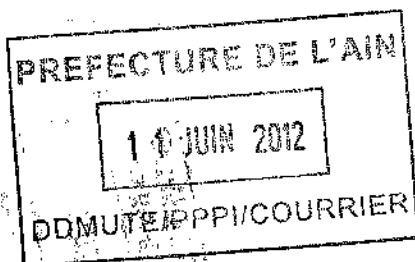
- d'adopter le projet de DAC,

#### Article 2 :

- de transmettre ce DAC à Monsieur le préfet de l'Ain dans des délais courts,

#### Article 3 :

- d'autoriser la Présidente du Syndicat mixte du SCOT Val de Saône-Dombes à soumettre à enquête publique le Document d'Aménagement Commercial et à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ladite enquête en application des articles R.123-7 à R.123-23 du code de l'environnement.



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 24 mai 2012

Isabelle FOURNET  
Présidente

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

**ARRETE DE LA PRESIDENTE**  
Désignant un représentant au sein de la Commission  
Départementale d'Aménagement Commercial

**LA PRESIDENTE** du syndicat mixte du SCOT Val de Saône-Dombes, Madame  
Jacqueline FOURNET,

*VU l'article 102 de la loi n°2008-776 du 04 août 2008 portant modernisation de l'économie et réformant le dispositif d'autorisation des équipements commerciaux ;*

*VU l'article L.751-2 du code de commerce précisant que lorsque la commune d'implantation fait partie d'un établissement public compétent en matière de schéma de cohérence territoriale, cet établissement est représenté par son président ou par un membre du conseil communautaire désigné par le président ;*

*VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Sous ma surveillance et responsabilité, il est donné délégation à Mr Michel RAYMOND, Vice-président du syndicat mixte, pour me représenter au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et signer tout document afférent, lors de mes empêchements

**ARTICLE 2 :**

En l'absence ou en cas d'empêchement de sa part, la délégation est donnée à Mr Bernard GIL.

**ARTICLE 3 :**

Ampliation du présent arrêté à Mr Michel RAYMOND et Mr Bernard GIL, affichage.

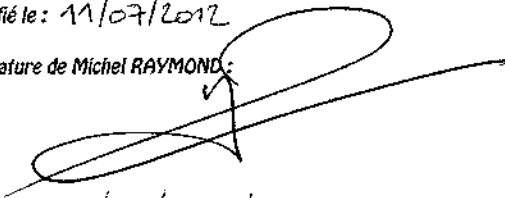
*L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Fait à Jassans-Riottier, le 6 juillet 2012

La Présidente,  
Jacqueline FOURNET

Notifié le : 11/07/2012

Signature de Michel RAYMOND :



Notifié le : 12/07/2012

Signature de Bernard GIL :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 4 octobre 2012, 18h00



L'an deux mille douze, le quatre octobre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 25 membres sur 37, convoqués le 26 septembre 2012 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Xavier CHALANDON, Bruno BALAY, Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Didier ALBAN, Daniel COQUARD.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Maryse DECOTE, Brigitte COULON, Bernard RAVOIRE.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Bernadette LAMOTTE, Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalonnaise » : Muriel LUGA-GIRAUD, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Maurice VOISIN, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Pierre CLERC.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS.

### Objet :

Modification du SCOT intégrant le D.A.C. Val de Saône-Dombes

### Date de convocation

26 septembre 2012

### Membres du Comité syndical

En exercice : 37

Présents : 25

Votants : 25

### Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Louis DELECOURT, Emmanuel BONNET, Dominique VIAL, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Daniel VIGNARD, Martial THEVENET, Patrick DUVIVIER, Yves DUMOULIN.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalonnaise » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND.
- Représentants des communes isolées : Raymond MOUSSY

Madame Bernadette Lamotte est désignée secrétaire de séance.

### MODIFICATION DU SCOT VAL DE SAONE-DOBES

Madame la Présidente expose la nécessité pour le syndicat mixte Val de Saône-Dombes d'intégrer au SCOT son Document d'Aménagement Commercial ; celui-ci a été adopté en séance du comité syndical le 24 mai 2012, conformément à l'article L.752-1 du Code du Commerce, puis envoyé aux personnes publiques pour leur information et pour recueillir leurs observations.

Le syndicat mixte choisi aujourd'hui d'intégrer le D.A.C. au SCOT par le biais d'une procédure de modification, prévue à l'article L.122-13 du code de l'urbanisme. Ce D.A.C., en effet, ne modifie pas l'économie générale du P.A.D.D et ne vient que compléter les orientations commerciales stratégiques déjà contenues dans le volet commercial du SCOT Val de Saône-Dombes.

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : 19 OCT. 2012

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : 20 OCT. 2012

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr



Le syndicat mixte procédera à un nouvel envoi pour notifier le projet de modification aux personnes publiques mentionnées à l'article L-122-8 du Code de l'Urbanisme avant de soumettre le dossier de modification à l'enquête publique.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

**1 - de prescrire la modification du SCOT Val de Saône-Dombes intégrant le Document d'Aménagement Commercial, conformément aux dispositions de l'article L.122-13 du code de l'urbanisme.**

Le projet de modification sera ensuite notifié aux personnes mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 122-8, à savoir :

- Aux communes et aux groupements de communes membres du syndicat mixte
- Aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme
- Au Préfet
- A la Région Rhône-Alpes
- Au Département de l'Ain
- Aux autorités compétentes en matière de transports urbains
- Aux EPCI compétents en matière de PLH
- Aux Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre des métiers et Chambre d'agriculture

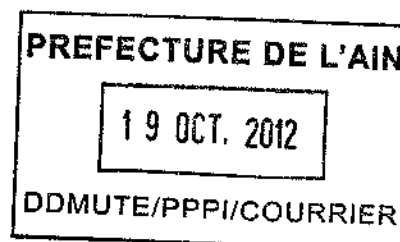
Le dossier sera également soumis à une enquête publique prévue par l'article L752-1 du Code du Commerce et l'article L122-13 du Code de l'Urbanisme.

**Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.**

**La Présidente  
Jacqueline FOURNET**

Jassans-Riottier, le 4 octobre 2012,

Jacqueline FOURNET  
Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 4 octobre 2012, 18h00



L'an deux mille douze, le quatre octobre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 25 membres sur 37, convoqués le 26 septembre 2012 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Xavier CHALANDON, Bruno BALAY, Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Didier ALBAN, Daniel COQUARD.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Maryse DECOTE, Brigitte COULON, Bernard RAVOIRE.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Bernadette LAMOTTE, Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Maurice VOISIN, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Pierre CLERC.
- Représentants des communes isolées : Bernard Gil, Annick TCHICHONELIS.

### Objet :

Modalités d'attribution de subventions aux études « A.E.U. »

### Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Louis DELECOURT, Emmanuel BONNET, Dominique VIAL, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Daniel VIGNARD, Martial THEVENET, Patrick DUVIVIER, Yves DUMOULIN.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND.
- Représentants des communes isolées : Raymond MOUSSY

### Date de convocation

26 septembre 2012

### Membres du Comité syndical

En exercice : 37  
Présents : 25  
Votants : 25

Madame Bernadette Lamotte est désignée secrétaire de séance.

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

Dans la perspective de promouvoir un aménagement durable du territoire et un urbanisme de qualité, l'ADEME, les syndicats mixtes Avenir Dombes-Saône ainsi que ceux en charge des SCOT Dombes et Val de Saône-Dombes ont souhaité s'associer pour favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents et projets d'urbanisme par le biais de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme AEU\*.

Dans ce cadre, l'ADEME et les syndicats mixtes ont signé un accord-cadre pluri-annuel 2012-2014 définissant les modalités, les engagements réciproques, les règles de fonctionnement et de suivi de ce partenariat. Cet accord-cadre prévoit le financement de six études A.E.U. répartis sur les deux SCOT. Le SCOT Val de Saône-Dombes participera pour sa part au financement de 3 études A.E.U. pour la période 2012-2014 pour lequel il convient de fixer un montant forfaitaire; la subvention sera versée après versement de la dernière facture.

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

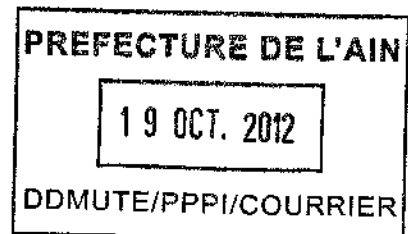
LE COMITE SYNDICAL,

- FIXE un montant forfaitaire pour cette subvention de 4000 euros par étude.
- PREVOIT les modalités financières, de suivi et de contrôle de la subvention attribuée par le syndicat mixte Val de Saône-Dombes au travers d'un modèle de convention attributive de subvention. Celui-ci est joint à la présente délibération. Il prévoit notamment l'association du SCoT Val de Saône-Dombes à la procédure d'appel d'offre ainsi qu'à l'ensemble des réunions de suivi des études A.E.U.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 4 octobre 2012

Jacqueline FOURNET  
Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

## ARRETE DE LA PRESIDENTE

### Prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du SCoT

#### LA PRESIDENTE,

*Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.122-10 et R.122-20,*

*Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1 à L123-16 et R123-7 à R123-23,*

*Vu le Code du Commerce, notamment l'article L.752-1 modifié par la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008,*

*Vu la Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'Administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,*

*Vu la loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,*

*Vu le décret n°2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement, modifiant le code de l'environnement et le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux I.C.P.E.*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 avril 2002, portant création du syndicat mixte du SCOT Val de Saône - Dombes,*

*Vu la délibération du comité syndical en date du 07 janvier 2003, prescrivant l'élaboration du SCOT Val de Saône - Dombes,*

*Vu la délibération en date du 15 septembre 2005 du Syndicat Mixte Val de Saône-Dombes ayant arrêté le Schéma de Cohérence Territoriale Val de Saône-Dombes ;*

*Vu la délibération en date du 7 juillet 2006 du Syndicat Mixte Val de Saône-Dombes ayant approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Val de Saône-Dombes ;*

*Vu la délibération en date du 18 février 2010 approuvant la modification n°1 du SCoT Val de Saône-Dombes ;*

*Vu la délibération en date du 24 mai 2012 du Syndicat Mixte Val de Saône-Dombes, adoptant le Document d'Aménagement Commercial (DAC) et autorisant la Présidente à le soumettre à enquête publique ;*

*Vu la délibération en date du 4 octobre 2012 du Syndicat Mixte Val de Saône-Dombes, lançant la procédure de modification n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale Val de Saône-Dombes pour intégrer le Document d'Aménagement Commercial (DAC) ;*

*Vu l'ordonnance n° E12000140/69 en date du 17 septembre 2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON désignant Monsieur Jean-Paul DENUJELLE, en qualité de commissaire-enquêteur ; et Monsieur Alain PICHON, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;*

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) « Val de Saône Dombes » afin d'intégrer le Document d'Aménagement Commercial (DAC) adopté le 24 mai 2012, pour une durée de **1 mois : du 26 novembre au 27 décembre 2012 inclus.**

**ARTICLE 2** : Monsieur Jean-Paul DENUJELLE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif. Monsieur Alain PICHON, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**ARTICLE 3 :** Le syndicat mixte Val de Saône-Dombes est désigné siège de l'enquête publique et demeure l'autorité compétente pour modifier le SCoT Val de Saône-Dombes ; aussi, toute information concernant ce dossier pourra être demandée auprès dudit syndicat mixte aux coordonnées suivantes :

SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE-DOBES  
BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Téléphone : 09 64 20 70 32  
Courriel : [syndicatmixtevaldesaone@orange.fr](mailto:syndicatmixtevaldesaone@orange.fr)

La décision d'approbation de la modification n°2 du SCoT relève de la compétence du comité syndical et doit intervenir par délibération.

**ARTICLE 4 :** Le dossier de modification n°2 du schéma de cohérence territoriale (SCoT) intégrant le Document d'Aménagement Commercial (DAC) et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés dans les 37 communes du périmètre du SCoT, ainsi qu'aux sièges des communautés de communes, compétentes en matière de SCoT, pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et EPCI, **du 26 novembre au 27 décembre 2012 inclus.**

Il s'agit des collectivités suivantes :

Mairie d'AMBERIEUX-EN-D.	Mairie ST-DIDIER-DE-FORMANS
Mairie d'ARS-SUR-FORMANS	Mairie de ST-DIDIER-SUR-CH.
Mairie de BEAUREGARD	Mairie SAINT-ETIENNE-SUR-CH.
Mairie de CHALEINS	Mairie de SAINTE-EUPHEMIE
Mairie de CHANEINS	Mairie ST J. DE THURIGNEUX
Mairie de CIVRIEUX	Mairie de SAVIGNEUX
Mairie de FAREINS	Mairie de THOISSEY
Mairie de FRANCHELEINS	Mairie de TOUSSIEUX
Mairie de FRANS	Mairie de TREVoux
Mairie de GARNERANS	Mairie de VALEINS
Mairie de GENOUILLEUX	Mairie de VILLENEUVE
Mairie de GUEREINS	Communauté de comm. PORTES OUEST
Mairie d'ILLIAT	DE LA DOMBES, à Jassans-Riottier
Mairie de JASSANS-RIOTTIER	Communauté de comm. SAONE-VALLEE,
Mairie de LURCY	à Trévoux
Mairie de MASSIEUX	Communauté de comm. MONTMERLE 3
Mairie de MESSIMY-S/-SAONE	RIVIERES, à Montceaux
Mairie de MISERIEUX	Communauté de comm. VAL DE SAONE-
Mairie de MOGNENEINS	CHALARONNE, à St Didier/chalaronne
Mairie de MONTCEAUX	
Mairie de MONTMERLE-SUR-S.	
Mairie de PARCIEUX	
Mairie de PEYZIEUX-SUR-SAONE	
Mairie de RANCE	
Mairie de REYRIEUX	
Mairie de SAINT-BERNARD	

Il sera également consultable et téléchargeable sur le site internet du SCoT : [www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser à l'attention de Monsieur Jean-Paul DENUELLE, commissaire enquêteur

- par courrier postal à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte (SCOT) Val de Saône Dombes  
Mairie - BP 49  
01480 JASSANS-RIOTTIER

- par mail : à l'adresse suivante [syndicatmixtevaldesaone@orange.fr](mailto:syndicatmixtevaldesaone@orange.fr)

En outre, les observations du public pourront être reçues par le commissaire-enquêteur aux jours et heures et lieux de permanence fixés à l'article 5 du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le commissaire-enquêteur recevra dans les communes suivantes :

Communes	Permanences	Horaires	Pour le secteur
Siège du Syndicat mixte (SCOT) « Val de Saône Dombes » en Mairie de JASSANS-RIOTTIER	Lundi 26 novembre 2012	9h00- 12h00	Porte Ouest de la Dombes
Mairie de THOISSEY	Vendredi 7 décembre	9h00- 12h00	Val de Saône- Chalaronne
Mairie de MONTMERLE SUR SAONE	Mercredi 12 décembre	14h00- 17h00	Montmerle 3 rivières + Chaleins et Messimy- sur-Saône
Mairie de CHANEINS	Vendredi 21 décembre	16h30 à 18h45	Chaneins, Valeins et Villeneuve
Mairie de TREVoux	Samedi 22 décembre 2012	9h00 à 12h00	Saône vallée

**ARTICLE 6 :** A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 1<sup>er</sup>, les registres assortis, le cas échéant, des documents annexés, remis ou adressés par le public, seront transmis sans délai au commissaire enquêteur (sis au siège du syndicat mixte) puis clos par ce dernier.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à la Présidente du Syndicat mixte Val de Saône Dombes le dossier avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

**ARTICLE 7 :** Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au Préfet de l'Ain et au Président du Tribunal Administratif. Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront adressées au siège des communautés de communes et dans toutes les mairies citées à l'article 4 pour être tenues à la disposition du public pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978.

**ARTICLE 8 :** Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département (la Voix de l'Ain et le Progrès).

Cet avis sera également affiché 15 jours avant le début de l'enquête, notamment au siège du syndicat, au siège des communautés de communes, et dans toutes les mairies du périmètre du SCOT et publié par tout autre procédé en usage dans les communes, durant toute la durée de l'enquête. Ces mesures de publicité seront justifiées par une attestation des Présidents et des Maires.

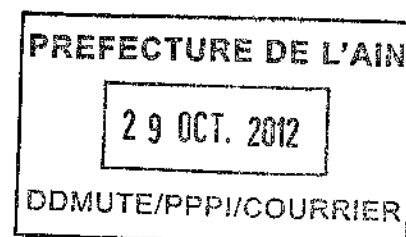
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité ayant édicté cet acte et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON, Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à partir de la date de publication de cet acte.

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Ain et à Monsieur le commissaire-enquêteur.

Fais à Jassans-Riottier, le 24 octobre 2012

La Présidente,  
Jacqueline FOURNET



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 13 décembre 2012, 18h00



L'an deux mille douze, le treize décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 19 membres sur 37, convoqués le 3 décembre 2012 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Pierre CANAUD, Xavier CHALANDON, Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Didier ALBAN, Daniel COQUARD, Dominique VIAL.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Maryse DECOTE, Bernard RAVOIRE.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO, Guy MORILLON, Jean-Christian FORESTIER,
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Bernard LITAUDON.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Pierre CLERC.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL.

### Objet :

Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel

### Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Daniel VIGNARD, Martial THEVENET, Patrick DUVIVIER, Yves DUMOULIN, Brigitte COULON.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Bernadette LAMOTTE, Thierry BRENOT.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT.
- Représentants des communes isolées : Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

### Date de convocation

3 décembre 2012

Dominique VIAL est désignée secrétaire de séance.

### Membres du Comité syndical

En exercice : 37  
Présents : 19  
Votants : 19

Madame la Présidente exposé qu'avec le départ de Laurine COLIN, dont le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2012, il y a lieu de recruter un nouveau chargé de mission pour assurer son remplacement. En l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, il y a lieu d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour remplir les missions dévolues au chargé de mission SCOT.

### LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré ;



- **DECIDE** la création d'un emploi de « Chargé(e) de mission SCoT » contractuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, à temps complet à raison de 35 heures par semaine, pour exercer les missions ou fonctions suivantes :
  - L'animation, la conduite et le suivi-évaluation du SCOT (tableau de bord, indicateurs...)
  - Le pilotage de la révision du SCoT et sa Grenellisation d'ici 2016
  - L'accompagnement des démarches d'urbanisme des communes (accompagnement à l'élaboration des PLU, formulation des avis au titre de PPA, réunions d'information dans les communes, ...)
  - La veille législative et réglementaire
  - La participation aux réflexions et aux travaux de l'Inter-scot ainsi qu'aux démarches des communautés membre (projet de territoire, PDU, PLH, ...)
  - La rédaction et l'élaboration de comptes rendus des divers comités, commissions, réunions...
  - La gestion administrative et budgétaire du Syndicat (préparation des conseils syndicaux, rédaction et traitement des actes administratifs, préparation budgétaire, gestion de la communication, ...)

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans, en application de l'article 3-3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. En effet, compte tenu des missions exigeant à la fois de la technicité, une aptitude à la conduite de projet, des compétences juridiques en Droit de l'Urbanisme et des Collectivités locales et des compétences en matière de gestion administrative et budgétaire, il n'existe aujourd'hui pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer ces fonctions dévolues au chargé de mission.

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

**19 DEC. 2012**

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

**20 DEC. 2012**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

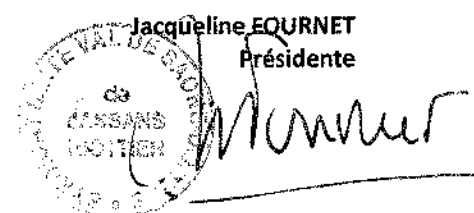
L'agent devra disposer d'un diplôme de type DESS ou Master 2 en Urbanisme et Aménagement et justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la planification stratégique à grandes échelles, notamment des SCoT. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à l'indice brut l'indice brut 607/indice majoré 510 du grade d'Ingénieur Territorial. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **FIXE** le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé sur le registre tous les membres présents

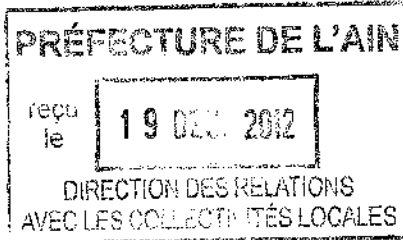
Jassans-Riottier, le 13 décembre 2012

Jacqueline FOURNET  
Présidente



**ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

Emploi	nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Chargé de mission SCOT	1	Agent contractuel (article 3-3-1° de la loi du 26 janvier 1984



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 13 décembre 2012, 18h00



L'an deux mille douze, le treize décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 19 membres sur 37, convoqués le 3 décembre 2012 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Pierre CANAUD, Xavier CHALANDON, Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Didier ALBAN, Daniel COQUARD, Dominique VIAL.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Maryse DECOTE, Bernard RAVOIRE.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO, Guy MORILLON, Jean-Christian FORESTIER,
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalarnonne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Bernard LITAUDON.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Pierre CLERC.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL.

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Daniel VIGNARD, Martial THEVENET, Patrick DUVIVIER, Yves DUMOULIN, Brigitte COULON.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Bernadette LAMOTTE, Thierry BRENOT.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalarnonne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT.
- Représentants des communes isolées : Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

### Objet :

Suppression de l'indemnité de fonction du 1<sup>er</sup> vice-président

### Date de convocation

3 décembre 2012

### Membres du Comité syndical

En exercice : 37

Présents : 19

Votants : 19

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

19 DEC. 2012

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

20 DEC. 2012

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Dominique VIAL est désignée secrétaire de séance.

Madame la Présidente expose qu'à la demande du 1<sup>er</sup> vice Président délégué, Michel Raymond, le syndicat mixte doit procéder à la suppression de l'indemnité prévue par délibération du 13 mai 2008 à hauteur de 5,91% de l'indice brut 1015.

### LE COMITE SYNDICAL,

Vu la délibération du 13 mai 2008,

- **DECIDE** de supprimer l'indemnité de fonction du 1<sup>er</sup> vice-président délégué.

Jassans-Riottier, le 13 décembre 2012

Jacqueline FOURNET  
Présidente

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

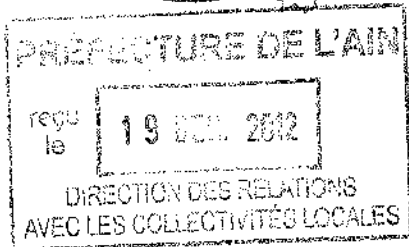
Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr

Département  
Ain  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 13 décembre 2012, 18h00



L'an deux mille douze, le treize décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 19 membres sur 37, convoqués le 3 décembre 2012 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Pierre CANAUD, Xavier CHALANDON, Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Didier ALBAN, Daniel COQUARD, Dominique VIAL.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Maryse DECOTE, Bernard RAVOIRE.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO, Guy MORILLON, Jean-Christian FORESTIER,
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Bernard LITAUDON.
- Représentants du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS, Pierre CLERC.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL.

### Objet :

Débat d'Orientations  
Budgétaires (DOB)

### Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Daniel VIGNARD, Martial THEVENET, Patrick DUVIVIER, Yves DUMOULIN, Brigitte COULON.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Bernadette LAMOTTE, Thierry BRENOT.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT.
- Représentants des communes isolées : Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

### Date de convocation

3 décembre 2012

Dominique VIAL est désignée secrétaire de séance.

### Membres du Comité syndical

En exercice : 37  
Présents : 19  
Votants : 19

Madame la Présidente expose à l'assemblée que depuis la loi de l'aménagement du territoire de 1992, la procédure d'élaboration du budget dans les syndicats dont au moins une commune a plus de 3 500 habitants commence par un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Un état prévisionnel estimatif pour 2013 est présenté et commenté pour définir les dépenses pour cette année et estimer la contribution des communes.

### LE COMITE SYNDICAL,

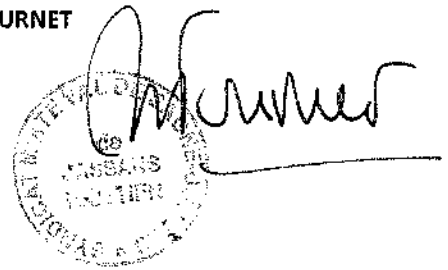
Entendu l'exposé de la Présidente,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaires pour 2013.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 13 décembre 2012

Jacqueline FOURNET  
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Fournet', is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE-DOBES' around the perimeter and 'JASSANS RIOTTIER' in the center.

---

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

Département  
**Ain**  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 28 mars 2013, 18h

*L'an deux mille treize, le vingt huit mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.*

*Sont présents 25 membres sur 37, convoqués le 18 mars 2013 :*

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Xavier CHALANDON, Bruno BALAY, Frédéric BRU, Jean-Claude AUBERT, Isabelle ACHARD, Michel RAYMOND.*
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Bernard RAVOIRE, Maryse DECOTE, Yves DUMOULIN, Jacqueline FOURNET, Daniel VIGNARD.*
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Catherine SALVETTI, Thierry BRENOT, Robert DESPLACE, Antoine-Manuel LEAL, Jean-Christian FORESTIER, Pierre CLERC, Jean-Claude DESCHIZEAUX.*
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalonne » : Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Muriel LUGA-GIRAUD.*
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.*

**Objet :**  
**Approbation du compte  
administratif 2012**

**Date de convocation**  
18 mars 2013

**Membres du Comité syndical**  
En exercice : 37  
Présents : 25  
Votants : 24

*Ont été excusés :*

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Louis DELECOURT, Emmanuel BONNET, André COLLON.*
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Patrick DUVIVIER, Martial THEVENET, Brigitte COULON.*
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO.*
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalonne » : Jean-Pierre CHAMPION, Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.*

### LE COMITE SYNDICAL,

Réuni sous la présidence de Michel RAYMOND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Mme Jacqueline FOURNET, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 24 voix pour (Mme la Présidente ne prend pas part vote),

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

**10 AVR. 2013**

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

**11 AVR. 2013**



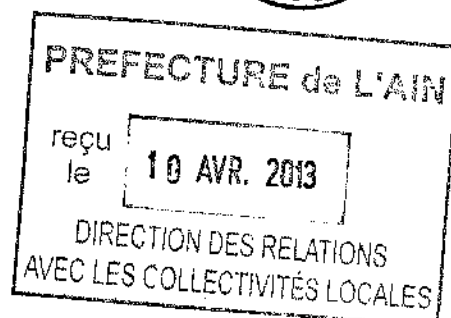
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés	-	19 856.47		10 601.86	-	30 458.33
Opérations de l'exercice	- 94 689.13	113 755.12	-	19 798.53	- 94 689.13	133 553.65
<b>TOTAUX</b>	- 94 689.13	133 611.59	-	30 400.39	- 94 689.13	164 011.98
Résultats de clôture		38 922.46		30 400.39	-	69 322.85
Restes à réaliser	-		-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	38 922.46	-	30 400.39	-	69 322.85
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-	38 922.46		30 400.39		69 322.85

- **Constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 28 mars 2013

Jacqueline FOURNET  
Présidente

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

Département  
**Ain**  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 28 mars 2013, 18h

*L'an deux mille treize, le vingt huit mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riattier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.*

**Sont présents 25 membres sur 37, convoqués le 18 mars 2013 :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Xavier CHALANDON, Bruno BALAY, Frédéric BRU, Jean-Claude AUBERT, Isabelle ACHARD, Michel RAYMOND.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Bernard RAVOIRE, Maryse DECOTE, Yves DUMOULIN, Jacqueline FOURNET, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Catherine SALVETTI, Thierry BRENOT, Robert DESPLACE, Antoine-Manuel LEAL, Jean-Christian FORESTIER, Pierre CLERC, Jean-Claude DESCHIZEAUX.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Muriel LUGA-GIRAUD.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

**Objet :**  
Approbation du compte de  
gestion 2012

**Ont été excusés :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Louis DELECOURT, Emmanuel BONNET, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Patrick DUVIVIER, Martial THEVENET, Brigitte COULON.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Jean-Pierre CHAMPION, Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.

**Date de convocation**  
18 mars 2013

**Membres du Comité syndical**  
En exercice : 37  
Présents : 25  
Votants : 25

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

**10 AVR. 2013**

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

**11 AVR. 2013**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écriture.



LE COMITE SYNDICAL,

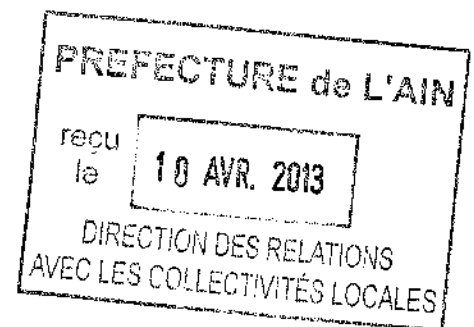
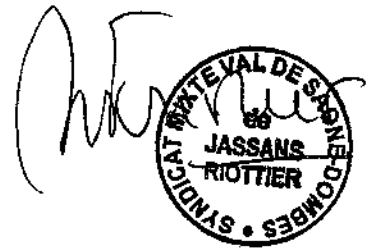
L'exposé de la Présidente entendu,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 28 mars 2013

Jacqueline FOURNET  
Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

Département  
**Ain**  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 28 mars 2013, 18h

*L'an deux mille treize, le vingt huit mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.*

**Sont présents 25 membres sur 37, convoqués le 18 mars 2013 :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Xavier CHALANDON, Bruno BALAY, Frédéric BRU, Jean-Claude AUBERT, Isabelle ACHARD, Michel RAYMOND.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Bernard RAVOIRE, Maryse DECOTE, Yves DUMOULIN, Jacqueline FOURNET, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Catherine SALVETTI, Thierry BRENOT, Robert DESPLACE, Antoine-Manuel LEAL, Jean-Christian FORESTIER, Pierre CLERC, Jean-Claude DESCHIZEAUX.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Muriel LUGA-GIRAUD.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

**Objet :**

**Affectation du résultat 2012**

**Ont été excusés :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Louis DELECOURT, Emmanuel BONNET, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Patrick DUVIVIER, Martial THEVENET, Brigitte COULON.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Jean-Pierre CHAMPION, Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.

**Date de convocation**

18 mars 2013

**Membres du Comité syndical**

En exercice : 37

Présents : 25

Votants : 25

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat et, constatant celui-ci fait apparaître un excédant de fonctionnement de 38 922,46 €.

**Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :**

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

**10 AVR. 2013**

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

**11 AVR. 2013**

€

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent)(déficit)		+ 19 065,99€
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -		+19 856,47€
<b>C Résultat à affecter</b>		
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 sous)</b>		
		<b>+ 38 922,46 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		0,00€
R 001 (excédent de financement)		+ 30 400,39 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		0,00 €
Excédent de financement (1)		0,00€
<b>Excédent de financement affecté au compte 001</b>	<b>=D+E</b>	<b>+ 30 400,39 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>		
	<b>=G+H</b>	<b>0.00€</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		
		0,00€
<b>EXCEDENT REPORTE D 002</b>		<b>+ 38 922,46 €</b>
<b>(5)</b>		

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_ subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
 Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 28 mars 2013



Jacqueline FOURNET  
 Présidente

SYNDICAT MIXTE VAL DE SAÔNE-DOBES  
 JASSANS-RIOTTIER

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
 Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
 Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
 www.scot-saonedombes.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 28 mars 2013, 18h

Département  
**Ain**  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

L'an deux mille treize, le vingt huit mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 25 membres sur 37, convoqués le 18 mars 2013 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Xavier CHALANDON, Bruno BALAY, Frédéric BRU, Jean-Claude AUBERT, Isabelle ACHARD, Michel RAYMOND.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Bernard RAVOIRE, Maryse DECOTE, Yves DUMOULIN, Jacqueline FOURNET, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Catherine SALVETTI, Thierry BRENOT, Robert DESPLACE, Antoine-Manuel LEAL, Jean-Christian FORESTIER, Pierre CLERC, Jean-Claude DESCHIZEAUX.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Muriel LUGA-GIRAUD.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

Objet :  
**Approbation du budget  
primitif 2013**

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Louis DELECOURT, Emmanuel BONNET, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Patrick DUVIVIER, Martial THEVENET, Brigitte COULON.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Jean-Pierre CHAMPION, Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.

Date de convocation  
18 mars 2013

Membres du Comité syndical  
En exercice : 37  
Présents : 25  
Votants : 25

La Présidente scussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

**10 AVR. 2013**

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

**11 AVR. 2013**

Mme la Présidente présente le budget primitif 2013, que chacun a reçu avec sa convocation, et explique le détail de chaque compte budgétaire, en fonctionnement et en investissement.

Mme la Présidente propose de l'approuver, il s'équilibre :

En Fonctionnement : Dépenses et en recettes à 115 088,28€

En Investissement : Recettes à 52 208,82€ ; Dépenses à 6 000,00€

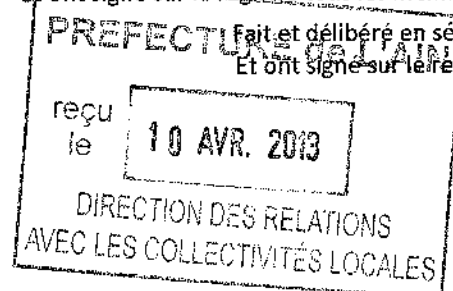
L'exposé de la Présidente entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2013 du Syndicat Mixte val de Saône

Dombes, comme énoncé ci-dessus.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.



Jassans-Riottier, le 28 mars 2013

Jacqueline FOURNET  
Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Département  
**Ain**  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 28 mars 2013, 18h

L'an deux mille treize, le vingt huit mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents **25 membres sur 37, convoqués le 18 mars 2013** :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Xavier CHALANDON, Bruno BALAY, Frédéric BRU, Jean-Claude AUBERT, Isabelle ACHARD, Michel RAYMOND.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Bernard RAVOIRE, Maryse DECOTE, Yves DUMOULIN, Jacqueline FOURNET, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Catherine SALVETTI, Thierry BRENOT, Robert DESPLACE, Antoine-Manuel LEAL, Jean-Christian FORESTIER, Pierre CLERC, Jean-Claude DESCHIZEAUX.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalonne » : Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Muriel LUGA-GIRAUD.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

**Objet :**

Contribution des collectivités membres pour 2013

**Date de convocation**

18 mars 2013

**Membres du Comité syndical**

En exercice : 37

Présents : 25

Votants : 25

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

10 AVR. 2013

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

11 AVR. 2013

**Ont été excusés :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Louis DELECOURT, Emmanuel BONNET, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Patrick DUVIVIER, Martial THEVENET, Brigitte COULON.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalonne » : Jean-Pierre CHAMPION, Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.

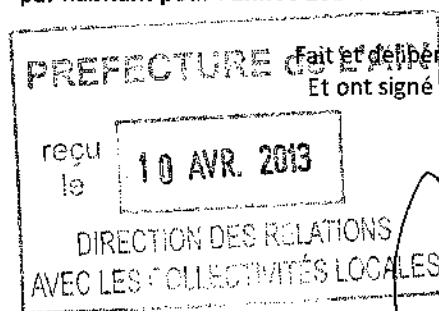
Madame la Présidente informe l'assemblée que suite au vote du budget primitif 2013, il y a lieu de définir la participation des Communautés de Communes, et des communes isolées pour l'année 2013.

Madame la Présidente propose, afin d'équilibrer le budget, de fixer la participation à **1,22 € par habitant**. Un appel de cotisation sera fait dès le vote du budget.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de la Présidente entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer la contribution des collectivités membres à **1,22 € par habitant pour l'année 2013**.



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 28 mars 2013

Jacqueline FOURNET  
Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Département  
**Ain**  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 28 mars 2013, 18h

*L'an deux mille treize, le vingt huit mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.*

*Sont présents 25 membres sur 37, convoqués le 18 mars 2013 :*

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Xavier CHALANDON, Bruno BALAY, Frédéric BRU, Jean-Claude AUBERT, Isabelle ACHARD, Michel RAYMOND.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Bernard RAVOIRE, Maryse DECOTE, Yves DUMOULIN, Jacqueline FOURNET, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Catherine SALVETTI, Thierry BRENOT, Robert DESPLACE, Antoine-Manuel LEAL, Jean-Christian FORESTIER, Pierre CLERC, Jean-Claude DESCHIZEAUX.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Muriel LUGA-GIRAUD.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

**Objet :**

**Approbation de la modification  
N°2 du SCOT Val de Saône-  
Dombes**

*Ont été excusés :*

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Louis DELECOURT, Emmanuel BONNET, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Patrick DUVIVIER, Martial THEVENET, Brigitte COULON.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Jean-Pierre CHAMPION, Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.

**Date de convocation**

18 mars 2013

**Membres du Comité syndical**

En exercice : 37

Présents : 25

Votants : 25

Madame la Présidente rappelle que le comité syndical a prescrit par délibération en date du 4 octobre 2012, la modification du SCOT Val de Saône-Dombes ayant pour objectifs l'intégration du document d'aménagement commercial (DAC) adopté lors de la séance du comité syndical le 24 mai 2012.

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

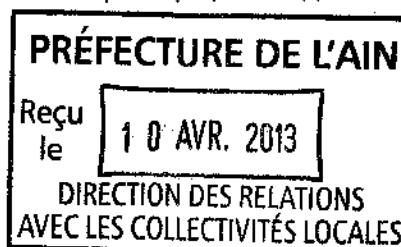
**10 AVR. 2013**

Elle rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 26 novembre au 27 décembre 2012 inclus sous l'autorité de Monsieur Jean-Paul DENUELLE, commissaire enquêteur.

Elle expose les conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur et les ajustements au dossier de modification qu'elle propose d'apporter.

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

**11 AVR. 2013**



Vu les articles L 122-1-1 et suivants et R 122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, portant sur les schémas de cohérence territoriale,  
 Vu la délibération du Comité Syndical du 7 juillet 2006 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes,  
 Vu la délibération du Comité Syndical du 18 février 2010 approuvant la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes,  
 Vu la délibération du Comité syndical du 24 mai 2012 adoptant le document d'Aménagement commercial (DAC),  
 Vu la délibération du Comité syndical du 4 octobre 2012 engageant la procédure de modification n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes,  
 Vu l'ordonnance n° E12000140 / 69 en date du 20 septembre 2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON désignant Monsieur Jean-Paul DENUËLLE, en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Alain PICHON en qualité de commissaire enquêteur suppléant,  
 Vu l'arrêté n°2012.10.04 de la Présidente du Syndicat Mixte prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),  
 Vu le dossier de modification du SCoT Val de Saône-Dombes soumis à enquête publique du 26 novembre au 27 décembre 2012 inclus,  
 Vu le rapport du Commissaire enquêteur en date du 28 janvier 2013 et ses conclusions favorables assorties d'une réserve et de 3 recommandations,  
 Vu les ajustements proposés suite aux remarques du commissaire enquêteur et des personnes publiques associées,  
 Considérant que la modification du SCoT, telle que présentée au comité syndical, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés

#### LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de la Présidente entendu,  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale Val de Saône-Dombes tel qu'annexée à la présente délibération,
- DIT que, conformément aux dispositions des articles R 122-14 et R 122-15 du code de l'urbanisme :
  - cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège du syndicat mixte ainsi que dans les communes et EPCI membres concernées
  - mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département
  - elle sera publiée, en outre, au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte
- DIT que la présente délibération et la modification du schéma de cohérence territoriale annexée à cette dernière seront transmises au Préfet de l'Ain ainsi qu'à l'ensemble de personnes publiques associées énoncées aux articles L.121-4
- DIT que le SCoT sera tenu à la disposition du public:
  - Au siège du syndicat mixte Val de Saône-Dombes, en mairie de Jassans-Riottier
  - A la Préfecture de l'Ain, à Bourg en Bresse
- CHARGE Madame la Présidente d'assurer toutes les mesures de publicité, d'information du public et de transmission requises.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
 Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 28 mars 2013  
 Jacqueline FOURNET  
 Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCoT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
 Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
 Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
 www.scot-saonedombes.fr

Département  
**Ain**  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 28 mars 2013, 18h

*L'an deux mille treize, le vingt huit mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.*

*Sont présents 25 membres sur 37, convoqués le 18 mars 2013 :*

**Objet :**  
**Lancement de l'étude  
d'analyse de la mise en œuvre  
du SCoT**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Roger CHORIER, Xavier CHALANDON, Bruno BALAY, Frédéric BRU, Jean-Claude AUBERT, Isabelle ACHARD, Michel RAYMOND.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Bernard RAVOIRE, Maryse DECOTE, Yves DUMOULIN, Jacqueline FOURNET, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Catherine SALVETTI, Thierry BRENOT, Robert DESPLACE, Antoine-Manuel LEAL, Jean-Christian FORESTIER, Pierre CLERC, Jean-Claude DESCHIZEAUX.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON, Muriel LUGA-GIRAUD.
- Représentants des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

**Date de convocation**  
18 mars 2013

**Ont été excusés :**

**Membres du Comité syndical**

En exercice : 37  
Présents : 25  
Votants : 25

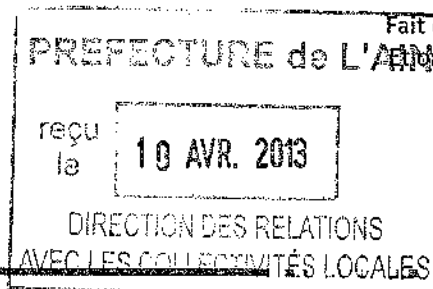
- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Louis DELECOURT, Emmanuel BONNET, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Patrick DUVIVIER, Martial THEVENET, Brigitte COULON.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Jean-Pierre CHAMPION, Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

**10 AVR. 2013**

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

**11 AVR. 2013**



Madame la Présidente expose le calendrier des études à mener pour se conformer aux dispositions du code de l'urbanisme et intégrer les dispositions de la loi Grenelle 2.

Elle rappelle que conformément à l'article L.122-13 du code de l'urbanisme, il convient de procéder à une analyse des résultats de l'application du SCoT en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale.

**LE COMITE SYNDICAL,**

L'exposé de la Présidente entendu,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de lancer l'étude d'analyse de la mise en œuvre du SCoT en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
A été signé sur le registre tous les membres présents



Jassans-Riottier, le 28 mars 2013  
Jacqueline FOURNET  
Présidente

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr